

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2017
COMPTE-RENDU

Présents : Richard FENIET, Séverine GIBOUDOT, Corinne LINDA, Maria MOSSU, Gérard MOUILLARD, Romain PASSERAT, Alain QUICLET, Denis RIDEZ, Christine ROME, Guillaume VOISIN.

Absents excusés : Nicole BOUILLET (pouvoir à Denis RIDEZ), Marie-Odile PEINTURIER (pouvoir à Corinne LINDA), Jean-Louis DE VETTOR (pouvoir à Guillaume VOISIN)

1 – Vente d'une parcelle communale

La Commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée AD 255 au lieu-dit « Au Jambon ». Deux sollicitations ont été adressées à la Mairie concernant cette parcelle :

- 1) Le propriétaire de la parcelle limitrophe, cadastrée AD 213, souhaite construire deux maisons à cet endroit et les raccordements à prévoir l'obligent à faire transiter les réseaux par cette parcelle.
- 2) Le propriétaire de la parcelle AD 241, limitrophe également, a adressé à la Commune une offre d'achat pour cette même parcelle afin de faciliter l'accès à l'arrière de son habitation après qu'il ait réalisé une extension il y a quelques années.

Après étude, cette parcelle d'une surface de 30 m² pourrait être partagée en deux parties, vendues aux deux demandeurs, ce qui leur permettrait de trouver l'un et l'autre une solution satisfaisant leur besoin. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de proposer cette solution aux deux demandeurs et mandate Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération. Le prix de vente a été fixé à 100 €/m², correspondant à l'offre qui a été adressée à la Commune ; un bornage sera réalisé en conséquence.

2 – Règlement de la salle des fêtes

Par délibération, et sur proposition des services du SDIS lors de la dernière visite de sécurité, il est décidé d'ajouter un article au règlement d'utilisation de la salle des fêtes. Cet article a pour objet de rappeler aux utilisateurs qu'ils ont la responsabilité pleine et entière de la bonne application de l'ensemble des règles de sécurité et qu'il leur appartient d'en assurer la mise en œuvre et le contrôle auprès des publics présents à l'occasion des manifestations qu'ils organisent.

3 – Budget 2017 - Décision modificative

Le plan de financement prévu pour la rénovation de l'immeuble situé 7 rue de Nevy est financé pour partie par un emprunt. Au vote initial du budget 2017, aucune offre n'avait été reçue en mairie. Le Crédit Agricole a, depuis, transmis une offre (200 000 € sur 15 ans au taux de 1,43 %) et il est désormais possible de finaliser le programme d'investissement 2017.

Le Conseil municipal approuve dans sa globalité la décision modificative qui concerne la section d'investissement du budget général de la Commune qui intègre l'emprunt et l'ensemble des projets d'investissement prévus au titre de l'année 2017.

En parallèle, le Conseil municipal sollicite une subvention auprès de Monsieur le Préfet dans le cadre du projet de rénovation de l'immeuble.

4 – Adhésion SICOPAL

Conformément aux statuts du SICOPAL, la Commune est sollicitée pour l'entrée d'une nouvelle collectivité et le Conseil municipal approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Jura Sud qui en a fait la demande.

5 – Transfert du pouvoir de police du Maire à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille

A l'unanimité, le Conseil municipal a demandé à Monsieur le Maire de rédiger un arrêté pour le maintien du pouvoir de police au Maire de la Commune. Une autre Commune au moins, de la Communauté de Communes, doit prendre un arrêté à l'identique de Voiteur pour que le pouvoir de police reste dans l'ensemble des Communes. D'autres Communes se sont déjà manifestées dans ce sens, maintenant ainsi le pouvoir de police au sein des Communes.

6 – Travaux complémentaires au Pôle de Santé Victorien

Un local supplémentaire est mis en location au sein des locaux du Pôle de Santé Victorien, au bénéfice des kinésithérapeutes. Sur la base des propositions des artisans, le Conseil municipal approuve le programme de travaux présenté par la commission, à l'exclusion d'une offre d'aménagement mobilier jugée trop onéreuse.

7 – Evolution de la DGF et de la DSR

L'Etat apporte son concours au financement du budget de la Commune au travers de deux dotations : la Dotation Globale de Fonctionnement et la Dotation de Solidarité Rurale. Ces dotations sont revues à la baisse depuis quelques années.

A titre d'information, Monsieur le Maire présente l'évolution de ces dotations au cours des quatre derniers exercices : 2013 : 131 934 € ; 2014 : 125 462 € ; 2015 : 111 278 € ; 2016 : 96 594 €

